

MAIRIE
DEANLEZY
58270

Tél. :03.86.60.24.36

ARRÊTÉ N° 2025-12-01**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**
d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe

Le Maire de la commune d'ANLEZY,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-4, L522-24, L522-26, L522-28 et L522-29,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 15 octobre 2021,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal fixé comme suit pour l'année 2025 :

Prénom et Nom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à compter du ...
Angélique MOULLESEAUX épouse GAGNARD	Adjoint administratif territorial au 7 ^{ème} échelon depuis le 26 avril 2023	9 décembre 2025

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

Fait à ANLEZY,
Le 1^{er} décembre 2025
P/ Le Maire,
L'adjointe,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 1^{er}/12/2025

Signature de l'agent :